



Organisation soiree privee, mes droits ?

Par **Matthieu16v**, le **09/09/2013 à 15:04**

Je souhaite monter une entreprise d'evenementiel avec des amis ayant pour but la promotion d'artiste peu ou pas connu cependant qqes points reste tjrs sans reponse.

Notamment au niveau de l'alcool, ai je le droit d'en vendre sans licence ? Si oui a quelle conditions, si non quelle demarche dois-je faire pour en avoir le droit?

Ces soirées auront lieu dans des lieux prevues a cette effet : salle privées, péniche et autres cela change t il qqes choses ?

Des declarations doivent elles faites a la mairie pour l'organisation de ses soirees ?

Merci d'avance pour les reponses que vous pourrez m'apporter ! [smile3]